



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS.

Présidence : Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS

Présents : Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSSELIN, BULLIER, LOPES, ERMACORA, MECHIN, ARANEDER.
Messieurs SAMAMA, BOGDAN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame DUCHON donne pouvoir à Monsieur SAMAMA.
Madame BRIEND donne pouvoir à Madame BRAU.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame GOSSELIN.
Monsieur RIH donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame DULONGPONT.
Monsieur CAPRONI.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13

Réf : 2023/04/2 – **OBJET** : **Approbation du Compte Administratif 2022**

Membre du Conseil d'administration sorti de la séance en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales : Mme Sonia BRAU, Président du Centre Communal d'action Sociale, avant le vote sur le compte administratif 2022 du CCAS (point n° 2023/04/2 inscrit à l'ordre du jour).

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Approuve par 13 voix pour le Compte Administratif 2022, lequel présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Recettes exercice 2021	316 787.30 €	116.44 €	0.00 €
Dépenses exercice 2021	317 023.96 €	0.00 €	0.00 €
Résultat 2021	- 236.66 €	116.44 €	0.00 €
Excédent cumulé précédent BP ou BS 2020	87 224.88 €	53.00 €	
Résultat exercice	86 988.22 €	116.44 €	

DIT que l'excédent sera affecté au Budget Primitif 2023.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture
le :
et publication
du :

Saint-Cyr-l'Ecole,
le :

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 19 avril 2023

Acte à classer

2023-04-2

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-20T18-29-20.00 (MI244640201)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230413-2023-04-2-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Approbation du Compte Administratif 2022 du CCAS

Date de décision : 13/04/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : [ET-Délibération Compte Administratif 2022.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Compte Administratif 2022.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 20/04/23 à 18:29

Par [TARRADE Eric](#)

Transmis Date 20/04/23 à 18:29

Par [TARRADE Eric](#)

Accusé de réception Date 20/04/23 à 18:39